

Police Municipale - Occupations commerciales du Domaine Public - Réduction ou annulation de titres de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : La réduction ou l'annulation d'un titre de recettes doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le Service Police Municipale, après avis des Services Techniques sur l'importance de la gêne occasionnée par certains travaux, ou autres raisons diverses, propose l'annulation ou la réduction de titres de recettes établis pour l'année 1998, ces trois établissements ayant perdu totalement ou partiellement le bénéfice de l'exploitation d'une terrasse ou d'un étalage.

Nom - Raison sociale de l'établissement	Numéro du titre	Montant du titre	Montant de la remise	Motif
«L'Oncle SAM»	185C	694 F	100 %	Expropriation pour cause de construction de l'Ilot Paris
«SARL Globe Studio»	238K	694 F	100 %	-idem-
SARL DIAZ - «Bar Le Globe»	182Y	1 820 F	50 % soit 910 F	Travaux d'assainissement

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces trois propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999